



## Règlement concours photos « Ostwald in LOVE »

### ARTICLE 1 : OBJET

Le service communication de la ville d'Ostwald propose à ses habitant-e-s via les réseaux sociaux un jeu concours photos à l'occasion de la Saint-Valentin intitulé : « Ostwald in LOVE ».

Ce concours libre et gratuit doit respecter le thème suivant : « **Ode à l'amour ostwaldois** »

Prenez votre photo coup de cœur d'Ostwald (paysage local incontournable : nature, urbain, rural...) et faites découvrir les charmes de votre ville en proposant un poème en 4 vers sur votre coup de cœur.

Faites preuve d'imagination et laissez votre talent s'exprimer !

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Ce concours est ouvert à tous les amoureux/ses de la photo de la ville.

#### Les photos devront :

- Être prises à Ostwald avec un élément dans la composition permettant d'identifier la ville.
  - **Être obligatoirement** accompagnées par un poème libre de maximum **4 vers en lien avec la photo transmise**. Il ne doit pas figurer sur la photo et doit être transmis par mail.
  - Ne faire apparaître aucune personne de façon identifiable (effet flouté de personnes de dos autorisé).
  - Respecter les critères suivants : thème du concours, originalité/insolite, créativité artistique
- Tout-e participant-e atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la photo et du poème envoyés.  
- Les photos pourront avoir été prises de façon antérieure à la publication du présent règlement.  
- Le règlement est disponible en ligne sur le site de la ville d'Ostwald : [ville-ostwald.fr](http://ville-ostwald.fr).  
- La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.  
- Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE VOTE

- Toutes les photos au présent règlement seront numérotées pour permettre le vote des habitants dans la semaine du 10 au 16 février 2025 **sur la page Facebook de la ville d'Ostwald**.  
La photo qui aura comptabilisée le plus de vote en commentaire sera désignée comme gagnante du concours.
- Un seul numéro par commentaire et par personne sera accepté.
- Interdiction formelle d'avoir recours à des groupes d'échange de votes avec des inconnus.
- En cas d'égalité, un tirage au sort sera réalisé entre les ex-aequo par le service communication afin de désigner le ou la gagnant-e du jeu concours.

### ARTICLE 4 : LOT/ REMISE DU PRIX

- Le lot sera constitué d'un bon cadeau : repas pour deux personnes.
- Le lot sera remis au ou à la gagnant-e en main propre dans la semaine suivante le concours, soit du 17 au vendredi 21 février, au service communication de la mairie d'Ostwald – 3 rue Albert Gerig
- Aucun lot ne sera envoyé.
- En cas d'absence lors de la remise des prix, le ou la gagnant-e sera informé-e par mail. Un rendez-vous sera fixé ultérieurement.
- Le lot gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre lot.

## **ARTICLE 5 : DROITS, DIFFUSION ET EXPOSITION**

Les organisateurs seront amenés à diffuser ces photos sur les supports suivants :

- les réseaux sociaux de la ville,
- illustrations d'article de communication sur des supports écrits (bulletin municipal « Ostwald et vous »...)

## **ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

- Une seule photographie accompagnée d'un poème par personne sera acceptée.

La photo et le poème sont à envoyer **jusqu'au mercredi 5 février minuit** :

- par courriel à l'adresse : [communication@ostwald.fr](mailto:communication@ostwald.fr) avec pour objet « Concours Saint Valentin, Ostwald in LOVE »
- en message privé sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram ville Ostwald en précisant les informations ci-dessous :
  - Le nom de la photo devra être sous la forme "nom-prénom.jpg".
  - Le titre du poème en lien avec la photo transmise devra être précisé.
  - Le/la participant·e au présent concours doit mentionner obligatoirement dans son courriel/message Nom - Prénom – Thème ou lieu de la photo/poème - Numéro de téléphone - Adresse mail
  - La photo doit être au minimum en 300 dpi et de format A4 maximum (21 cm sur 29,7 en portrait ou paysage) au format JPG.
  - Un accusé de réception de la photo/poème sera envoyé par mail ou réponse en message privé à chaque participant·e. sur les réseaux sociaux.
  - Toute candidature ne respectant pas ces conditions ou reçue hors délais ne pourra être prise en compte.

## **ARTICLE 7 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les informations indispensables que les participant.es communiquent par email dans le cadre du concours permettent aux organisateurs de traiter leur participation au dit concours.

Tous les participant.es au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à la ville d'Ostwald, service communication, 3 rue Albert Gerig 67540 Ostwald ou à la Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville de Strasbourg, 1 parc de l'étoile, 67076 Strasbourg Cedex - courriel : [dpo@strasbourg.eu](mailto:dpo@strasbourg.eu).

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉS**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.